Centre Patronal

Madame la Conseillère fédérale
Viola Amherd
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS
3003 Berne

Par courrier électronique :
patrick.gansner@gs-vbs.admin.ch

Paudex, le 6 août 2021
PGB

Rapport sur la politique de sécurité, procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons pris connaissance du Rapport sur la politique de sécurité 2021, mis en consultation par votre département. Par la présente, nous prenons la liberté de vous adresser notre appréciation.

Un tel rapport, publié en principe une fois par législature, est destiné à analyser les différents risques qui pèsent sur la Suisse, les moyens d'y répondre, ainsi que la stratégie et les priorités à suivre dans ce domaine.

Le Rapport 2021, après avoir évoqué le contexte géopolitique mondial (instabilité en augmentation, concurrence entre les grandes puissances, technologie, numérisation), dresse un panorama assez complet et assez correct des menaces actuelles. Nous constatons avec satisfaction que, si les menaces les plus souvent médiatisées sont bien entendu citées (terrorisme, cyberattaques, désinformation, catastrophes naturelles ou sanitaires), les menaces plus classiques ne sont pas négligées: l'éventualité d'un conflit armé est ainsi explicitement abordée, en rappelant que de tels conflits existent actuellement à la périphérie de l'Europe. Il est aussi souligné qu'une attaque contre la Suisse paraît certes peu probable à court et à moyen terme, mais que «les répercussions d'une telle attaque seraient néanmoins tellement graves que cette éventualité ne doit pas être négligée». A l'heure où l'armée est mise au défi de renouveler une grande partie de son matériel, le rappel de son utilité nous semble très opportun.

Pour définir la politique de sécurité de la Suisse face à ces menaces, le Conseil fédéral énumère neuf objectifs, tous relativement louables (renforcer la détection précoce des menaces, accroître la protection contre les cybermenaces, mettre l'accent sur les conflits hybrides, garantir la libre formation des opinions, etc.). Il nous semble cependant que ces «objectifs» indiquent généralement des directions à suivre plutôt que de véritables objectifs à atteindre. Par ailleurs, nous constatons, avec une certaine déception, que la nécessité de maintenir le niveau d'équipement de l'armée ne figure pas parmi ces objectifs.

Nous approuvons en revanche l'objectif de «renforcer la résilience et la sécurité d'approvisionnement» de la Suisse, en réduisant sa dépendance de l'étranger en matière de biens et services essentiels, mais aussi pour l'équipement de l'armée ou en matière de communications. Cette préoccupation, qui fait écho à la crise traversée depuis plus d'une année, nous paraît nécessaire. Nous remarquons toutefois que, parmi les éléments de mise en œuvre de cet objectif, figure la création, sur demande du Parlement, d'une base légale pour le contrôle des investissements étrangers; il s'agit là d'une question politique bien

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
F +41 58 796 33 11
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
Postfach
3001 Bern
T +41 58 796 99 09
F +41 58 796 99 03
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

particulière qui n'a pas à être traitée en détail dans le cadre de la présente consultation, mais nous tenons tout de même à exprimer ici notre position très mitigée quant à l'opportunité d'un contrôle systématique de ces investissements.

Un dernier élément retient enfin notre attention : au point 4.2.9 «Renforcer la collaboration entre les autorités et les acteurs de la gestion de crise», le Conseil fédéral choisit de laisser la gestion de crise au niveau des départements, c'est-à-dire, face à une crise concrète, de confier la responsabilité des opérations au département le plus apte en fonction de ses capacités et de sa spécialisation. Nous comprenons les arguments du Conseil fédéral, mais nous constatons que ce choix est contesté par certains professionnels de la gestion de crise, qui préféreraient – à l'image de ce qui fonctionne dans les états-majors cantonaux – une organisation de crise placée au plus haut niveau, interdisciplinaire et non politique, et réunissant en réseau les divers domaines de l'Etat, de l'économie et de la société. Nous estimons que cette objection doit être prise en compte dans la conception de la gestion de crise au niveau de la Confédération.

En conclusion, notre appréciation générale du Rapport est la suivante : l'analyse des différentes menaces est complète et correcte, et elle constitue la partie la plus intéressante. Quant aux objectifs fixés, ils touchent à des domaines variés et donnent à la politique de sécurité le caractère d'une politique transversale, ce qui n'est évidemment pas faux, mais cela oblige un tel document à rester un peu à la surface des choses. Les éléments de mise en œuvre proposés pour chaque objectif doivent être analysés pour eux-mêmes, sous l'angle de chaque politique sectorielle concernée, et donc indépendamment du présent rapport.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

Centre Patronal

Pierre-Gabriel Bieri